



Programmation 2014-2020  
des fonds européens structurels et d'investissement (FESI) en Bourgogne

70<sup>ème</sup> comité régional de programmation

Consultation écrite du 21 au 28 janvier 2022

Le 70<sup>ème</sup> comité régional de programmation commun aux trois fonds structurels et d'investissement européens (FESI) en Bourgogne a fait l'objet d'une consultation écrite de ses membres qui s'est déroulée du 21 au 28 janvier 2022. Afin de prévenir tout conflit d'intérêt les membres du CRP ont été prévenus de l'existence d'un formulaire d'abstention à retourner complété et signé à l'autorité de gestion le cas échéant.

1. Présentation des dossiers FEADER Bourgogne

A. Programmation initiale FEADER

314 dossiers ont été présentés pour avis au comité de programmation pour un montant total de FEADER de 10 420 258,74 €.

Type d'opération	Nb dossiers	FEADER	Subvention totale	Avis sur la programmation
4.1.1R - Gestion des effluents - Relance EURI	5	71 610,57 €	71 610,57 €	Favorable
4.1.1R - Maîtrise de la performance énergétique - Relance EURI	26	446 476,15 €	446 476,15 €	Favorable
4.1.2R - Investissements dans les équipements productifs dans les exploitations agricoles (PVE, AB, CUMA) - Relance EURI	170	2 344 964,48 €	2 344 964,48 €	Favorable
4.2.1 - Investissements dans les IAA	4	1 471 434,18 €	2 776 290,92 €	Favorable
4.2.2R - Investissements dans la transformation et commercialisation dans les exploitations agricoles - Relance EURI	67	3 827 229,50 €	3 827 229,50 €	Favorable
6.1.1 - Dotation jeunes agriculteurs - DJA	30	935 068,00 €	1 168 835,00 €	Favorable
7.4.1 - Renforcer l'offre de logements adaptés aux besoins et au confort de vie actuelle et peu consommateurs d'énergie	1	200 002,82 €	640 000,00 €	Favorable
7.6.1 - Animation Natura 2000	3	120 330,26 €	227 038,23 €	Favorable
7.6.2 - Contrats Natura 2000	1	12 605,82 €	23 784,59 €	Favorable
16.1.1 - Emergence PEI	4	170 000,00 €	301 989,16 €	Favorable
16.1.1 - Fonctionnement PEI	3	820 536,96 €	1 200 805,20 €	Favorable
<b>TOTAL Programmation</b>	<b>314</b>	<b>10 420 258,74 €</b>	<b>13 029 023,80 €</b>	

## B. Dossiers présentés pour information

26 dossiers ont été présentés pour déprogrammation suite à la modification du plan de financement, à leur solde ou à l'abandon des projets pour un montant total de FEADER de 228 786,17 €.

Type d'opération	Nb dossiers	FEADER	Subvention totale	Passage
4.1.1 - Modernisation classique	9	-19 452,74 €	-36 703,23 €	pour information
4.1.2 - Investissements dans les équipements productifs dans les exploitations agricoles (PVE, AB, CUMA)	8	-13 350,19 €	-36 146,00 €	pour information
7.4.1 - Renforcer l'offre de logements adaptés aux besoins et au confort de vie actuelle et peu consommateurs d'énergie	1	-1 565,68 €	- €	pour information
7.6.2 - Contrats Natura 2000	1	-485,26 €	-915,59 €	pour information
8.6.2 - Mécanisation des entreprises de travaux forestiers et d'exploitation forestière	7	-193 932,30 €	-253 910,00 €	pour information
<b>TOTAL Déprogrammé</b>	<b>26</b>	<b>-228 786,17 €</b>	<b>-327 674,82 €</b>	

## C. Synthèse FEADER Bourgogne

314 dossiers pour avis (314 programmations initiales) + 26 pour information (26 déprogrammations). Le montant FEADER programmé à ce CRP s'élève à 10 191 472,57 €.

### 2. Contributions des membres du CRP

Une contribution a été transmise de la Direction départementale des territoires de la Côte d'Or confirmant l'avis défavorable émit par la CDOA de la Côte d'Or concernant deux demandes d'aides DJA (présentées pour information) : Clément BACQUAERT (RBOU060121DT0210056) et Laure CONTESSE (RBOU060121DT0210046). Aucun formulaire d'abstention lié à un conflit d'intérêt n'a été transmis.

**Vu le règlement intérieur du CRP, les dossiers sont réputés recevoir un avis favorable selon les orientations indiquées ci-dessus.**

### 3. Global sur la période 2014-2020

Pour le PDR Bourgogne, en tenant compte des opérations proposées aux membres du CRP, le niveau d'avancement du programme s'élève à 82,58 % (+ 1,35 points depuis le dernier CRP) soit 624 025 533 € de FEADER.

## CALENDRIER 2022

Numéro	Date	Format
71	03 mars	en physique/visio - commun BFC
72	1 au 8 avril	consultation écrite
73	6 au 13 mai	consultation écrite
74	3 au 10 juin	consultation écrite
75	1 au 8 juillet	consultation écrite
75bis	21 au 22 juillet	consultation écrite feader (spécifique PCAE et DJA)
76	16 au 23 septembre	consultation écrite
77	20 octobre	en physique/visio - commun BFC
78	18 au 25 novembre	consultation écrite feder-fse
78bis	1 au 2 décembre	consultation écrite feader (spécifique PCAE et DJA)
79	9 au 16 décembre	consultation écrite

Dijon, le 28 janvier 2022

Pour la Présidente et par délégation,  
Le Vice-président



Patrick MOLINOZ

Annexe : liste des accusés de lecture de l'email de consultation